

*Initiatives ministérielles*

Prairie et de Brandon, les agriculteurs devront, aux termes de la nouvelle formule proposée, payer en frais de transport environ 5,80 \$ de plus par tonne qu'ils n'en paient actuellement.

Par ailleurs, les agriculteurs de Medicine Hat, de Lethbridge et de Calgary paieraient environ 5 \$ de moins par tonne qu'ils ne paient à l'heure actuelle. Les frais augmenteraient donc d'environ 6 \$ dans l'ouest de la Saskatchewan et au Manitoba, selon la zone où les agriculteurs se trouvent, et les producteurs du sud de l'Alberta recevront 5 \$ de plus pour leur grain. Dans les autres régions, les frais varieront selon la zone où se trouvent les producteurs.

Dans le cas de l'orge fourragère, le changement est encore plus frappant, parce que le prix du produit est moins élevé. Selon la nouvelle formule proposée, en frais de transport, les agriculteurs des régions de Winnipeg, de Portage la Prairie et de Brandon paieront entre 16 \$ et 18,50 \$ de plus par tonne qu'auparavant, tandis que les agriculteurs de Medicine Hat, de Lethbridge et de Calgary paieront 7 \$ à 8 \$ de moins par tonne.

Comme le changement fera que les frais de transport payés par les agriculteurs correspondront davantage au coût réel du transport des céréales, il représente un pas dans la bonne direction.

La troisième question que je voudrais aborder porte sur les lacunes du projet de loi en ce qui concerne la réforme de la Commission canadienne du blé. Je ne puis certainement pas dire tout ce qu'il ne fait pas. Je me contenterai plutôt de soulever les points qui sont les plus pertinents relativement à ce projet de loi.

Je voudrais commencer par lire une lettre ouverte aux céréaliculteurs que j'ai envoyée à des journaux de l'Ouest. La plupart des hebdomadaires de l'Ouest, et certains grands quotidiens, ont publié cette lettre.

Dans cette lettre, je souligne qu'il est important de démocratiser la Commission canadienne du blé:

Depuis un an, la Commission canadienne du blé fait l'objet de maints débats tant chez les agriculteurs que dans les médias nationaux. L'intérêt et le débat suscités par cette question ont entraîné la polarisation de l'opinion publique. Les agriculteurs qui sont d'accord pour que des modifications soient apportées à la Commission canadienne du blé sont immédiatement qualifiés de fossyeurs de cette dernière. Les agriculteurs qui s'opposent aux changements sont également la cible d'attaques de la part de ceux qui sont fermement en faveur des changements.

Au cours de réunions avec des agriculteurs et des groupes d'agriculteurs, j'ai fait la promotion d'un mécanisme pour combler l'écart entre ceux qui sont en faveur des changements et ceux qui sont contre. C'est un mécanisme que tous les agriculteurs pourraient appuyer. J'estime que le premier vrai pas vers une modification appréciable du fonctionnement de la Commission canadienne du blé consiste à former un conseil d'administration élu par les agriculteurs, qui remplacerait le système actuel de commissaires nommés par le gouvernement et le conseil consultatif qui n'a aucun véritable pouvoir.

Les agriculteurs devraient avoir le pouvoir, qui leur appartient du fait qu'ils paient la note, de décider quel genre de commission ils veulent. Un conseil d'administration élu remplacerait le système actuel de commissaires nommés et ferait passer le pouvoir du gouvernement fédéral aux agriculteurs.

Entre six et dix-huit mois après avoir élu un conseil d'administration, les agriculteurs devraient pouvoir examiner démocratiquement leurs options orga-

nisationnelles et juridictionnelles. Cela permettrait aux céréaliculteurs d'étudier attentivement diverses possibilités et d'exprimer leur opinion au moyen d'un vote.

Ces options pourraient comprendre les suivantes: accroître la concurrence sur les marchés nationaux et internationaux; permettre l'achat de blé et d'orge selon le système de comptabilité de caisse ou le système de mise en commun; permettre à la commission d'agir seulement à titre de vendeur aux points d'exportation, ce qui lui retirerait toute responsabilité à l'égard du processus d'attribution des wagons et de manutention du grain. Les décisions relatives à ces questions et à d'autres questions seraient prises directement par les agriculteurs par voie de référendum.

Un conseil d'administration élu présenterait au Parlement ses propositions d'acomptes à la livraison comme les commissaires le font maintenant. Les représentants élus voteraient alors pour déterminer si ces acomptes sont raisonnables. Cette mesure vise à donner au gouvernement la possibilité de suivre de près le travail de la commission, qui, autrement, agirait de façon indépendante, en faisant approuver par le Parlement les acomptes à la livraison et les garanties d'emprunt, puisqu'il s'agit de l'argent des contribuables.

Les agriculteurs auront leurs propres idées sur la Commission canadienne du blé et sur les moyens de la rendre plus efficace. Toutes ces propositions doivent être prises en considération.

Plusieurs personnes m'ont demandé mon opinion personnelle au sujet des changements pouvant être apportés à la commission. J'appuie l'idée d'ouvrir la commission à la concurrence. Cependant, ce n'est pas à moi ni au gouvernement fédéral de décider de l'avenir de la Commission canadienne du blé. Cette décision doit être prise par les céréaliculteurs de l'Ouest.

La Commission canadienne du blé ne cessera pas de faire l'objet de discussions tant qu'on n'aura pas redonné aux céréaliculteurs canadiens leurs droits démocratiques et qu'on ne leur aura pas donné un véritable choix quant à la façon dont leur organisme sera administré à l'avenir.

Un conseil d'administration élu est la seule option valable pour le gouvernement fédéral. Après tout, qui peut s'opposer à la démocratie?

● (1255)

Il est évident, d'après ce que nous avons vu à la Chambre aujourd'hui, que le gouvernement peut s'opposer à la démocratie. Nous devons avoir une véritable démocratie à la Chambre, ce qui n'est pas le cas, et les libéraux doivent tenir leur promesse à cet égard.

Ils doivent aussi apporter les changements nécessaires pour permettre aux agriculteurs de contrôler démocratiquement l'avenir de leur Commission canadienne du blé et de décider quel genre d'organisme ils veulent. Pourquoi le gouvernement prendrait-il ces décisions? Pourquoi la commission de commercialisation des agriculteurs rendrait-elle des comptes au ministre et serait-elle dirigée par le ministre plutôt que par les agriculteurs eux-mêmes? C'est insensé.

Cette question suscite pas mal de passions et ce, pour plusieurs raisons. Les agriculteurs n'ont pas oublié le rôle utile qu'a joué la Commission canadienne du blé.

Avant la création de la Commission canadienne du blé, il n'y avait pas de concurrence sur le marché du grain au Canada. Le marché n'avait jamais bien fonctionné. Il n'y avait pas de concurrence dans un grand nombre de points de livraison. Les agriculteurs étaient véritablement à la merci des acheteurs de grain, car le système d'information que nous avons aujourd'hui n'existait pas. Il n'y avait pas de système de transport comme aujourd'hui et les agriculteurs transportaient le grain en grande partie par chariot. Il aurait été trop difficile de rapporter un chargement de grain à la ferme après l'avoir livré au silo. Les agriculteurs étaient donc vraiment à la merci des acheteurs de grain.